



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 24 septembre 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 18 septembre 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. PAOLINI, Mme JEANNE, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, Mme BERNARD à Mme NADAL, M. FILONI à Mme SANNA, Mme SICHI à Mme MASSEI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. MARCANGELI, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme VILLANOVA à M. ARESU, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI.

Etaient absents :

M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, Mme PILLOTTI, M. BASTELICA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180924-2018_207-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2018

Affichage : 27/09/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 24 septembre 2018

Délibération N°2018/207

Amélioration du service public des bibliothèques

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Proposer des horaires d'ouverture étendus et adaptés aux attentes de la population qu'elles desservent constitue l'une des premières conditions pour que les bibliothèques soient en mesure de garantir l'accès de tous les publics aux collections et aux services qu'elles offrent.

Une mission d'ambassade a été confiée à Erik Orsenna afin de promouvoir des bibliothèques largement ouvertes. A l'issue d'un Tour de France des bibliothèques, qui a permis de mobiliser élus et professionnels autour de l'évolution des bibliothèques, l'académicien a remis le 20 février dernier son rapport *Voyage au Pays des bibliothèques : lire aujourd'hui, lire demain*. Mettant en avant le rôle fondamental joué par les bibliothèques dans l'accès à la culture, le rapport incite élus et professionnels des bibliothèques à faire concorder les horaires d'ouverture des bibliothèques "avec les temps de la cité", en prenant en compte les spécificités propres à chaque territoire.

Dans ce cadre, l'Etat a fait de l'ouverture des bibliothèques l'une de ses priorités et a décidé de soutenir financièrement les collectivités qui s'engagent dans cette démarche d'extension et d'adaptation des horaires en tenant compte de l'évolution des attentes et du rythme de vie des usagers.

Consciente de cet enjeu, la ville d'Ajaccio, à travers son réseau des bibliothèques et médiathèques, a travaillé pour s'inscrire dans cette démarche et mieux répondre à la demande des usagers. Dans ce cadre, les responsables et les agents des bibliothèques, sous l'égide de la chef de service, ont mené une réflexion visant à améliorer la qualité du service public.

Actuellement, le volume horaire d'ouverture des médiathèques s'élève en moyenne à 25 heures hebdomadaires (entre 24 et 26 heures selon les différentes structures), à l'exception de la médiathèque des Jardins de l'Empereur, inaugurée en avril 2017, conçue comme un tiers lieu et totalisant 41 heures d'ouverture par semaine. Le projet d'extension des horaires d'ouverture ne concernera donc pas cette médiathèque.

Outre l'amplitude horaire, les heures d'ouverture varient d'une structure à l'autre et d'un jour à l'autre. Ainsi les médiathèques ouvrent certains jours à 10h, d'autres à 11h, voire même 14h. Afin d'établir une proposition d'élargissement des horaires cohérente, une enquête de satisfaction a été menée auprès des usagers sur deux mois (avril et mai 2018). De cette enquête découlent les conclusions suivantes : les usagers plébiscitent davantage d'ouvertures le matin, et des horaires harmonisés sur tout le réseau.

Compte tenu de ces conclusions, et de l'analyse de fréquentation menée conjointement, la proposition d'extension des horaires d'ouverture serait la suivante :

Ouverture tous les jours à 10h, dans toutes les médiathèques et ouverture en continu sans pause méridienne. Le créneau horaire 9h-10h continuerait à être réservé aux accueils de classes, très demandés par les écoles. Seule la bibliothèque de Mezzavia, qui ne reçoit pas de classe du fait de sa superficie (50 m²), pourrait avancer son horaire d'ouverture à 9h.

Pas de changement concernant les ouvertures du soir, compte tenu des chiffres de fréquentation et des pratiques des usagers des médiathèques, peu présents entre 17h-18h (créneau horaire proposé deux jours par semaine).

Ces changements permettraient de proposer aux usagers une amplitude accrue significativement, des horaires harmonisés, plus faciles à retenir à la médiathèque des Cannes, Saint Jean et Sampiero, et se rapprochant sensiblement de ceux de la médiathèque des Jardins de l'Empereur.

Au total, le projet d'extension des horaires d'ouverture représenterait 12 heures supplémentaires par semaine dans les médiathèques des Cannes, Saint Jean et Sampiero, et 2 heures à la bibliothèque de Mezzavia. Les médiathèques des Cannes et Saint Jean passeraient de 24 à 36 heures d'ouverture hebdomadaires, de 25 à 37 heures à la médiathèque Sampiero et de 26 à 28 heures à la bibliothèque de Mezzavia.

Le nombre d'heures d'ouverture supplémentaires du réseau de lecture publique de la ville d'Ajaccio se monterait donc à 38 heures par semaine, soit un total annuel de 1882 heures.

Le coût induit par cette extension des horaires d'ouverture correspondraient principalement à des dépenses supplémentaires en termes de personnel. Compte tenu des horaires d'ouverture envisagés, principalement le matin et le midi, seuls des agents titulaires pourraient effectuer ces nouveaux horaires. Il conviendra de renforcer les effectifs des médiathèques Sampiero et Les Cannes, plus particulièrement impactées, du fait du sous-dimensionnement des équipes. Les autres coûts correspondraient à des coûts de fonctionnement : consommation d'eau, électricité, chauffage...

Les coûts globaux maximum ont été chiffrés à 76 900 € par an, sur la base du référentiel établi par la mission IGA/IGAC dans le cadre de son rapport remis en février 2018. Ce référentiel a estimé à 0.105 € le coût horaire annuel de l'ouverture d'une bibliothèque par m2 pour une collectivité de 20000 à 99999 habitants. Le calcul des coûts supplémentaires globaux est donc le suivant :
 $0,105 \text{ €} \times \text{superficie de la bibliothèque} \times \text{nombre d'heures supplémentaires par semaine} \times \text{nombre de semaines par an}$.

Une subvention de la DRAC pourrait permettre de financer ces coûts, à hauteur de 80 % maximum pendant 5 ans. Le rythme de versement peut être annuel ou versé en une fois sur les trois premières années puis annuellement.

Dans le cadre de l'élargissement de l'ouverture au public et d'un service amélioré, d'autres aménagements sont envisagés. Ainsi, l'acquisition de boîtes de retour de livres permettant de restituer les livres même quand les bibliothèques sont fermées, prolongeant ainsi la disponibilité des bibliothèques pour les usagers. Cet investissement représenterait un coût total de 6 500 € par boîte, soit 32 500 € pour les 5 bibliothèques du réseau. La subvention de la DRAC pourrait contribuer à financer cet investissement, à hauteur de 80 % maximum.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant l'enjeu que représente l'élargissement de l'ouverture des bibliothèques d'Ajaccio au public et le bénéfice qu'en retireraient les Ajacciens,

D'autoriser la demande de subvention à la Direction régionale des Affaires culturelles au titre de l'extension des horaires d'ouverture du réseau et de l'aide à l'acquisition de boîtes de retour de livres.

D'autoriser Monsieur Le maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2018.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Mme Simone Guerrini, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date 21 septembre du 2018,

Considérant l'enjeu que représente l'élargissement de l'ouverture des bibliothèques d'Ajaccio au public et le bénéfice qu'en retireraient les Ajacciens,

DECIDE

À l'unanimité de ses membres présents et représentés

D'autoriser la demande de subvention à la Direction régionale des Affaires culturelles au titre de l'extension des horaires d'ouverture du réseau et de l'aide à l'acquisition de boîtes de retour de livres

D'autoriser Monsieur Le maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

DIT

Que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2018.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI